

Chauffage École de garçons

Le Conseil municipal

Suivi de la délibération du 28 Mai 1953 relative à la loi Barange concernant le matériel de chauffage à l'École de garçons

Accepte le devis présenté par M. Chapuis, Installateur à Nancy pour installation de chauffage à air chaud aux conditions générales du devis F 126 du 22 Juin 1953 pour la somme de 147000 plus les frais d'enregistrement.

Charge M. Livel, Maire, de passer un marché de gré à gré avec M. Chapuis à ce sujet.